



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Séance du 08/04/2024

Délibération n° 2024\_001

Date de convocation : 04/04/2024

Membres en exercice : 13  
Votants : 5

POUR : 5

CONTRE : /

ABSTENTION : /

Le Président certifie le caractère  
exécutoire de la présente décision.

Acte publié le :



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE et le HUIT AVRIL DEUX MILLE VINGT QUATRE à 10 HEURES, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Mormoiron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Mormoiron, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Régis SILVESTRE

Conformément à l'article L 2121-17 du code des collectivités territoriales, les délibérations seront prises sans condition de quorum.

**Présents :** Régis SILVESTRE, Isabelle CHANTREL, Julien SANCHEZ, ROSA Gil, BASTOGNE Brigitte

**Absents :** CONIL Laurent, SILVESTRE Charlène, Bernard LECOMTE, Christel VITALBO, DELFINO Caroline, DELLARAT Rima, MOURIES Henry, BOISSON Claude,

**Secrétaire :** Mme CHANTREL

Conseil d'Administration -Approbation du Procès-Verbal de la séance du 28/12/2023

Monsieur le Président soumet le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 28 décembre 2023 qui a été transmis avec la convocation à cette séance.

CONSIDERANT que ce procès-verbal pouvait être consulté en même temps que le dossier du Conseil d'administration, dans les délais réglementaires.

Le conseil d'administration ayant ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le procès-verbal de la séance du 28 décembre 2023

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits  
Ont signé les membres présents,  
Pour copie conforme.

Le Président  
Régis SILVESTRE

